



Bruxelles, le 15 juin 2022  
(OR. en)

10309/22

ACP 81  
PTOM 10  
GROENLAND 1  
FIN 672  
RELEX 819

#### NOTE DE TRANSMISSION

---

Origine: Pour la secrétaire générale de la Commission européenne,  
Madame Martine DEPREZ, directrice

Date de réception: 15 juin 2022

Destinataire: Secrétariat général du Conseil

N° doc. Cion: COM(2022) 287 final

---

Objet: RAPPORT DE LA COMMISSION AU CONSEIL  
Rapport sur la mise en œuvre de l'aide financière fournie aux pays  
et territoires d'outre-mer au titre de la décision d'association outre-mer,  
y compris le Groenland, et du 11<sup>e</sup> Fonds européen de développement  
en 2021

---

Les délégations trouveront ci-joint le document COM(2022) 287 final.

---

p.j.: COM(2022) 287 final



COMMISSION  
EUROPÉENNE

Bruxelles, le 15.6.2022  
COM(2022) 287 final

## RAPPORT DE LA COMMISSION AU CONSEIL

**Rapport sur la mise en œuvre de l'aide financière fournie aux  
pays et territoires d'outre-mer au titre de  
la décision d'association outre-mer, y compris le Groenland, et  
du 11e Fonds européen de développement en 2021**

FR

FR

# **Rapport sur la mise en œuvre de l'aide financière fournie aux pays et territoires d'outre-mer au titre de la décision d'association outre-mer, y compris le Groenland, et du 11<sup>e</sup> Fonds européen de développement en 2021**

## **Introduction**

L'année 2021 a marqué le début de la nouvelle période de 7 ans dans les relations entre l'Union européenne (UE) et les 13 pays et territoires d'outre-mer (PTOM)<sup>1</sup>, avec l'adoption de la nouvelle décision d'association outre-mer, y compris le Groenland (la «décision d'association outre-mer»)<sup>2</sup>.

La décision d'association outre-mer établit le cadre juridique régissant le partenariat entre les PTOM, les États membres dont ils relèvent et l'UE. Sur la base du traité sur le fonctionnement de l'Union européenne (TFUE)<sup>3</sup>, le but de la décision d'association outre-mer est de soutenir le développement durable des PTOM et de promouvoir les valeurs de l'Union dans le reste du monde.

La décision d'association outre-mer fusionne deux anciens instruments, à savoir l'ancienne décision d'association outre-mer<sup>4</sup>, soutenue par le Fonds européen de développement, et la décision supplémentaire pour le Groenland<sup>5</sup>, financée par le budget de l'UE, en un seul instrument ayant la même source de financement, le budget de l'UE, et qui s'applique à présent à tous les PTOM.

La nouvelle décision constitue la base de la programmation de la coopération 2021-2027 avec les PTOM, qui s'appuie sur un dialogue politique et stratégique approfondi. 500 000 000 EUR sont alloués à la décision d'association pour la période 2021-2027.

Répondant aux besoins et aux défis spécifiques des PTOM, la coopération, au cours de la période 2021-2027, sera axée sur des actions d'intérêt mutuel pour les PTOM et l'UE. Sur la base des programmes indicatifs pluriannuels (PIP), les axes prioritaires de coopération sont notamment le pacte vert, la numérisation, l'emploi et la croissance, ainsi que le développement humain. À la fin de 2021, onze PIP avaient déjà été adoptés sur un total de quinze et quatre doivent encore l'être dans le courant de l'année 2022.

Bien que la nouvelle décision s'applique de manière rétroactive à partir du 1<sup>er</sup> janvier 2021, la décision précédente est restée en vigueur jusqu'à son abrogation par la décision d'association outre-mer, adoptée le 5 octobre 2021. Tout au long de l'année 2021, la mise en œuvre d'un

<sup>1</sup> À la suite du retrait du Royaume-Uni de l'UE le 31 janvier 2020, les 12 désormais anciens PTOM du Royaume-Uni ont quitté le groupe. Les PTOM restants sont donc au nombre de 13, à savoir: le Groenland (DK), la Polynésie française (FR), les Terres australes et antarctiques françaises (FR), la Nouvelle-Calédonie (FR), Saint-Barthélemy (FR), Saint-Pierre-et-Miquelon (FR), Wallis-et-Futuna (FR), Aruba (NL), Bonaire (NL), Curaçao (NL), Saba (NL), Saint-Eustache (NL), Sint-Maarten (NL).

<sup>2</sup> Décision (UE) 2021/1764 du Conseil du 5 octobre 2021 relative à l'association des pays et territoires d'outre-mer à l'Union européenne, y compris les relations entre l'Union européenne, d'une part, et le Groenland et le Royaume de Danemark, d'autre part (décision d'association outre-mer, y compris le Groenland)

<sup>3</sup> Quatrième partie du traité sur le fonctionnement de l'Union européenne (JO C 326 du 26.10.2012, p. 47).

<sup>4</sup> Décision 2013/755/UE du Conseil relative à l'association des pays et territoires d'outre-mer à l'Union européenne.

<sup>5</sup> La décision 2014/137/UE du Conseil sur les relations entre l'Union européenne, d'une part, et le Groenland et le Royaume de Danemark, d'autre part, alloue 217 800 000 EUR pour la période 2014-2020 à la coopération entre l'Union et le Groenland dans un domaine d'intérêt mutuel.

certain nombre d'actions financées au titre du 11<sup>e</sup> Fonds européen de développement dans le cadre de la précédente décision PTOM s'est poursuivie.

**Le présent rapport couvre donc les activités et le soutien fournis au titre des deux décisions en 2021:**

- la **partie I** du présent rapport met en évidence les progrès réalisés dans le cadre de l'«ancienne» décision et du 11<sup>e</sup> Fonds européen de développement (FED) en 2021;
- la **partie II** du présent rapport met en évidence les progrès accomplis en ce qui concerne la mise en œuvre de la nouvelle décision depuis son adoption en octobre jusqu'à la fin de l'année, conformément à son article 86;
- la **partie III** met en évidence les progrès accomplis dans le dialogue UE-PTOM en 2021.

## **I. COOPÉRATION AU TITRE DU 11<sup>e</sup> FED pour LES PTOM EN 2021**

### **Ressources financières au titre du 11<sup>e</sup> FED pour les PTOM (ancienne décision)**

Les ressources du 11<sup>e</sup> FED mises à la disposition des PTOM au cours de la période 2014-2020 ont été réparties comme suit, conformément à l'annexe 2 de l'ancienne décision d'association outre-mer:

- 229 500 000 EUR pour la coopération territoriale (bilatérale);
- 100 000 000 EUR pour la coopération régionale et «tous PTOM»;
- 21 500 000 EUR pour financer l'aide humanitaire et l'aide d'urgence;
- 5 000 000 EUR pour financer les bonifications d'intérêts et l'assistance technique liées à la facilité d'investissement PTOM;
- 8 500 000 EUR pour des études et l'assistance technique.

Seize PTOM pouvaient prétendre à une dotation territoriale au titre du 11<sup>e</sup> FED. Outre les trois programmes régionaux, un programme thématique unique «tous PTOM» (Green Overseas) favorise la coopération entre PTOM.

Les anciens PTOM britanniques peuvent toujours prétendre aux fonds du FED et en bénéficier jusqu'à la clôture des programmes en cours concernés.

### **Situation en 2021**

#### **a) Coopération territoriale**

La mise en œuvre d'un certain nombre de programmes territoriaux s'est poursuivie en 2021. Dans la région des Caraïbes, il s'agissait d'Aruba, d'Anguilla, de Bonaire, de Montserrat, tandis qu'à Sint-Maarten et Curaçao la coopération s'est mise en place. Dans la région de

l'Atlantique, le travail avec Sainte-Hélène s'est poursuivi tandis que le programme avec Saint-Pierre-et-Miquelon a été mené à bien avec succès. Dans la région du Pacifique, le programme pour la Polynésie française a atteint ses objectifs, tandis que les initiatives pour la Nouvelle-Calédonie et Wallis-et-Futuna ont bien progressé.

La pandémie de COVID-19 a eu des conséquences considérables sur les PTOM. Elle a exercé une pression sans précédent sur leurs économies, dont beaucoup dépendent du tourisme. Les PTOM ont également souffert de la perturbation des chaînes d'approvisionnement mondiales (leurs importations, notamment alimentaires, en ont pâti) et des fluctuations des prix et de la demande concernant leurs principales exportations. La limitation de la marge budgétaire a créé une pression supplémentaire. Par conséquent, les défis socio-économiques structurels risquent de s'accentuer, mettant en lumière la fragilité des groupes les plus vulnérables.

Dans ce contexte, les résultats ci-après de 2021 sont mis en évidence.

- Région des Caraïbes:

Dans le secteur de l'éducation, **Aruba** a poursuivi la mise en œuvre de son programme sur l'enseignement supérieur (9 500 000 EUR versés à la fin de 2021) avec le déploiement du programme d'éducation innovant dans le domaine des sciences, des technologies, de l'ingénierie et des mathématiques (STIM). Le programme d'appui budgétaire en faveur d'**Anguilla** a soutenu la réalisation de la première enquête sur le marché du travail sur l'île et l'élaboration de la stratégie pour l'éducation pour la période 2020-2025 (avec le versement de la troisième tranche variable de 900 000 EUR).

Le programme d'appui budgétaire en faveur de **Bonaire** a bien progressé dans le domaine de la jeunesse, avec la mise en place d'un règlement sur l'accueil de la petite enfance et de centres pour le développement global de l'enfant. La première tranche fixe (2 160 000 EUR) a été versée.

Dans le secteur de l'eau et de l'assainissement à **Sint-Maarten**, la mise en œuvre a débuté avec la signature de la convention de financement et le lancement de la procédure de passation de marché pour l'assistance technique d'un montant de 880 000 EUR en vue du développement de la coopération transfrontière. Sint-Maarten a en outre bénéficié du renforcement de la résilience et de la réaction en cas de catastrophe dans le cadre de l'enveloppe d'urgence prévue par le 11<sup>e</sup> FED (4 340 000 EUR versés en 2021) et a achevé la sélection de deux sites essentiels de construction d'abris qui permettront à l'île d'être mieux préparée pour faire face aux catastrophes naturelles. **Curaçao** a également accompli des progrès en ce qui concerne son programme visant à renforcer la résilience de l'île, avec la signature de la convention de financement en 2021<sup>6</sup>.

Des progrès ont également été constatés en matière de croissance durable grâce au programme d'appui budgétaire en cours pour **Montserrat**, avec le décaissement de la quatrième tranche fixe (2 000 000 EUR). Ce programme a permis d'accroître la part des sources d'énergie renouvelables dans le réseau national (solaire et géothermique) et d'améliorer l'accessibilité grâce à l'amélioration des installations aéroportuaires.

- Région du Pacifique:

---

<sup>6</sup> Les programmes territoriaux pour Sint-Maarten (7 000 000 EUR) et Curaçao (16 950 000 EUR) ont été adoptés les 19 novembre et 10 décembre 2020.

En **Nouvelle-Calédonie**, le programme d'appui budgétaire en faveur de l'emploi et de l'insertion professionnelle a continué d'améliorer l'accès aux programmes de formation. Le programme d'appui budgétaire au secteur du tourisme en **Polynésie française** a permis d'atténuer les effets négatifs de la pandémie. Une stratégie de suivi visant à accroître la durabilité et la résilience du secteur a été élaborée. La cinquième et dernière tranche fixe (2 500 000 EUR) a été versée en 2021. Le programme d'appui budgétaire en faveur de la stratégie de développement numérique de **Wallis-et-Futuna** a contribué à l'expansion des services numériques liés au câble à large bande Tui-Samoa, améliorant notamment les installations de télémédecine sur le territoire.

En outre, tous les fonds restants de l'enveloppe B pour les PTOM du Pacifique ont été engagés sous la forme d'un soutien dans le cadre de la COVID-19 pour la Polynésie française (850 000 EUR), la Nouvelle-Calédonie (850 000 EUR) et Wallis-et-Futuna (560 000 EUR), en complément de leurs programmes existants, et ont été versés en 2021.

- Autres PTOM:

**Sainte-Hélène** bénéficie d'un programme de connectivité au titre du 11<sup>e</sup> FED. En 2021, une étape importante a été franchie en ce qui concerne le projet de câble à fibres optiques avec l'installation d'une station terrestre à câbles modulaires et l'arrivée du câble sur l'île. Le câble à fibres optiques fournira le haut débit à Sainte-Hélène, ce qui permettra à l'île de disposer d'une connexion internet fiable nettement moins onéreuse et plus rapide. La quatrième tranche fixe (610 000 EUR) engagée au titre de l'enveloppe B dans le cadre du soutien à la COVID-19 a été versée en 2021.

À **Saint-Pierre-et-Miquelon**, l'UE a soutenu la mise en œuvre du plan de développement stratégique du gouvernement, favorisant la diversification économique et la stabilité démographique. Récemment, la pandémie de COVID-19 a exercé une forte pression socio-économique sur le secteur du tourisme, mais des mesures ont été prises pour atténuer les effets de cette crise et la cinquième tranche fixe dans le cadre du soutien à la COVID-19, d'un montant de 1 100 000 EUR, a été versée en 2021.

## b) Coopération régionale

Au niveau régional, la coopération avec les PTOM a progressé dans le cadre des trois programmes régionaux et de la phase de démarrage du programme thématique. La mise en œuvre de ces programmes se poursuivra au cours des années à venir (voir l'annexe pour plus de détails).

Les résultats ci-après de 2021 sont mis en évidence.

- Dans le **Pacifique**, le programme régional «PROTEGE» (Projet régional océanien des territoires pour la gestion durable des écosystèmes — 36 000 000 EUR) soutient le développement durable et résilient de la région en protégeant la biodiversité et les ressources naturelles renouvelables. Tout au long de l'année 2021, le programme régional pour le Pacifique a progressé, notamment avec le partage des bonnes pratiques agricoles entre les PTOM. En particulier, la deuxième réunion agricole de

démonstration d'agroécologie dans le cadre du programme PROTEGE s'est tenue à Moorea et Tahiti en novembre 2021 dans le but d'offrir une formation à la bioprotection des cultures. La pandémie a toutefois entraîné un certain retard dans la mise en œuvre et la convention de financement a donc été prolongée jusqu'en octobre 2024 (au lieu de septembre 2023) pour répondre à la demande de l'organe exécutif (communauté du Pacifique — CPS).

- Dans les **Caraïbes**, le programme «RESEMBID» [*Resilience Sustainable Energy and Marine Biodiversity* (Résilience, énergie durable et biodiversité marine), doté d'un budget de 42 670 000 EUR dont 2 670 000 EUR proviennent de l'enveloppe B au titre du soutien à la COVID-19] met l'accent sur le renforcement de la résilience, l'énergie durable et la biodiversité marine. L'objectif est d'accroître la résilience face aux événements extrêmes et récurrents, de moderniser les infrastructures obsolètes et d'accroître l'efficacité énergétique, ainsi que d'améliorer la protection et la gestion durable de la biodiversité marine. En 2021, la mise en œuvre s'est accélérée puisque tous les projets subventionnés étaient en cours de signature ou de réalisation par les bénéficiaires. Le programme a également obtenu des résultats importants dans le domaine de la résilience et de la préparation aux risques de catastrophe, notamment avec les rapports de diagnostic sur la préparation aux situations d'urgence et la réaction aux catastrophes dans 12 PTOM et avec le cours sanctionné par une attestation sur le financement et l'analyse des risques de catastrophe. Un montant de 8 200 000 EUR a été versé à ce jour et devrait être augmenté à partir de 2022.
- Dans l'**océan Indien** le programme régional «RECI» (projet de restauration des écosystèmes insulaires de l'océan Indien, 4 000 000 EUR) vise à restaurer les écosystèmes insulaires dans les Terres australes et antarctiques françaises. Les opérations techniques ont bien progressé et des activités importantes ont été menées en 2021, en particulier la surveillance environnementale et la préparation des opérations d'éradication.
- Le **programme thématique «tous PTOM» (Green Overseas - GO)** (17 800 000 EUR - 11<sup>e</sup> FED) met l'accent sur la promotion de l'énergie durable et le renforcement de la résilience au changement climatique. La mise en œuvre a débuté en 2021 avec l'établissement de la structure de mise en œuvre du programme, des consultations approfondies avec les bénéficiaires sur des thèmes spécifiques pour les interventions et l'organisation d'un premier cycle de séminaires. Le déploiement des activités, y compris l'assistance technique et les projets pilotes, débutera au second semestre de 2022.

### c) Assistance technique et support institutionnel

L'année 2021 a été marquée par la poursuite de la mobilisation de l'**assistance technique**, en particulier pour soutenir les autorités des PTOM dans le processus de programmation et de formulation. Un montant total de 2 074 075 EUR a été décaissé en 2021 au titre des facilités de coopération technique III et IV du 11<sup>e</sup> FED. Cette somme a couvert des contrats d'assistance technique (AT) ou des études visant à aider à définir la programmation des PTOM et à concevoir de nouveaux programmes.

Plus spécifiquement, une nouvelle initiative en faveur de la jeunesse, le **réseau PTOM de la jeunesse**, a été créée en 2021, avec le soutien de la facilité de coopération technique. Cette initiative devrait effectivement être lancée à la mi-2022. Elle rassemblera des représentants de la jeunesse des PTOM afin d'entamer le dialogue avec la Commission et les autres institutions et partenaires concernés sur le partenariat et la coopération entre l'UE et les PTOM.

En outre, en 2021, l'UE a soutenu l'**association des pays et territoires d'outre-mer (association des PTOM) au moyen d'une subvention de fonctionnement** (550 000 EUR). Celle-ci a amélioré la capacité de l'association à remplir sa mission, en particulier la coordination des PTOM partenaires en vue de faciliter le dialogue avec l'UE, de promouvoir le partenariat et de soutenir le travail collectif de ses membres dans plusieurs domaines d'intérêt commun.

#### **d) Banque européenne d'investissement**

La décision d'association outre-mer prévoit une aide financière aux PTOM grâce à des instruments financiers gérés par la Banque européenne d'investissement (BEI) pour la période 2014-2020, dans le cadre du troisième protocole financier. Il s'agissait des mécanismes suivants: la facilité d'investissement PTOM (dotation: 48 500 000 EUR), le financement pour des bonifications d'intérêts et une assistance technique (5 000 000 EUR) et les ressources propres de la BEI (jusqu'à 100 000 000 EUR).

Aucune nouvelle opération n'a été signée en 2021 au titre de la **facilité d'investissement BEI-PTOM**, qui a cessé d'exister dans le cadre de la nouvelle décision d'association outre-mer. Les opérations signées au préalable étaient en cours en 2021, pour un montant total de 85 390 000 EUR (dont la totalité avait été versée à la fin de 2021). Cette somme dépassait la dotation initiale en capital car le fonds était renouvelable et certaines des sommes remboursées avaient été à nouveau prêtées.

En ce qui concerne l'enveloppe de 5 000 000 EUR consacrée aux **bonifications d'intérêts et à l'assistance technique**, le montant avait été intégralement engagé dès 2020.

Les fonds disponibles pour ces deux aides à l'investissement ont été **intégralement utilisés** au cours de la période 2014-2021.

En ce qui concerne l'**enveloppe des ressources propres de la BEI pour les PTOM**, aucune nouvelle opération n'a été signée en 2021.

## **II. COOPÉRATION DANS LE CADRE DE LA NOUVELLE DÉCISION PTOM D'OCTOBRE À DÉCEMBRE 2021**

### **Ressources financières au titre de la décision d'association outre-mer**

Le montant de 500 000 000 EUR mis à la disposition des PTOM pour la période 2021-2027 est réparti comme suit, sur la base de l'annexe I de la décision:

- 164 000 000 EUR pour les dotations territoriales (bilatérales) aux PTOM autres que le Groenland;
- 225 000 000 EUR pour la dotation territoriale (bilatérale) au Groenland;

- 76 000 000 EUR pour la coopération régionale, dont 15 000 000 EUR pour la coopération intrarégionale des PTOM avec leurs voisins autres que les PTOM;
- 22 000 000 EUR pour les études et les mesures d'assistance technique;
- 13 000 000 EUR dans un fonds non alloué pour faire face à des circonstances imprévues, de nouveaux défis et de nouvelles priorités internationales.

Les remboursements de la facilité d'investissement PTOM devenue obsolète seront ajoutés, au fur et à mesure qu'ils arrivent, à la réserve non allouée.

À la suite d'un examen à mi-parcours, tous les fonds non alloués restants peuvent être affectés à une enveloppe différente de la décision d'association outre-mer, à l'initiative de la Commission et après consultation des États membres au sein du comité PTOM.

**Douze (des treize) PTOM peuvent prétendre à une dotation bilatérale au titre de la décision d'association outre-mer**, conformément aux critères fixés dans la décision. Saint-Barthélemy bénéficie désormais également pour la première fois d'une dotation territoriale. Les Terres australes et antarctiques françaises (TAAF), qui sont le seul PTOM inhabité, sont considérées comme une région aux fins de l'éligibilité au financement, en vertu de l'article 84, paragraphe 1, de la décision d'association outre-mer, bénéficiant ainsi d'un programme régional spécifique au lieu d'une dotation bilatérale.

**Les trois programmes régionaux**, respectivement pour les Caraïbes, l'océan Pacifique et l'océan Indien, ont pour but d'encourager la coopération entre PTOM de la même région partageant des défis et priorités communs. Les actions financées au titre des dations régionales soutiennent l'élaboration et la mise en œuvre de programmes et projets régionaux globaux pour relever ces défis. Des partenariats avec d'autres sources de financement, notamment d'autres instruments financiers de l'Union européenne, sont encouragés dans le cadre de la coopération avec les pays d'Afrique, des Caraïbes et du Pacifique (ACP) et/ou pays tiers voisins, ainsi qu'avec les régions ultrapériphériques de l'UE. L'une des principales nouveautés de la décision d'association outre-mer est **l'enveloppe intrarégionale**, qui réserve des fonds précisément pour encourager ce type de coopération avec les pays voisins autres que les PTOM.

### **Processus de programmation pour la période 2021-2027**

Les programmes indicatifs pluriannuels (PIP) sont adoptés par la Commission sous la forme de «documents uniques de programmation». Ils tiennent compte des plans de développement territorial ou d'autres plans convenus entre les PTOM et les États membres auxquels ils sont rattachés et des priorités de l'UE. Les PIP sont adoptés conformément à la procédure du comité PTOM. Les plans d'action et les mesures sont adoptés séparément des PIP, également selon la procédure du comité PTOM. À la demande des PTOM, une assistance technique a été fournie pour les accompagner dans le processus de programmation, conformément à l'article 80 de la décision d'association outre-mer. Les principales spécificités résident dans le fait que la coopération PTOM se concentre en principe sur un axe prioritaire unique, s'appuyant sur les intérêts mutuels des PTOM et de l'UE pour garantir que l'incidence est à la mesure des ressources disponibles et promouvoir une approche visant à faire primer les politiques. Par ailleurs, les PIP pour les PTOM ne font pas l'objet d'un examen à mi-parcours obligatoire concernant leurs enveloppes bilatérales (leurs montants étant limités), alors que

l'instrument fera lui l'objet d'un tel examen comme le prévoit l'annexe I de la décision. Enfin, les PTOM peuvent bénéficier d'InvestEU pour soutenir les investissements.

## **Situation en 2021**

### **a) Coopération territoriale d'octobre à décembre 2021**

Les dialogues et consultations de programmation tout au long de **2021 ont débouché sur l'adoption de onze PIP pour la coopération UE-PTOM** en décembre 2021, sur les quinze prévus.

Les thèmes liés au pacte vert sont une priorité pour la coopération UE-PTOM, comme en témoignent sept des onze PIP bilatéraux adoptés (Nouvelle-Calédonie, Sint-Maarten, Saint-Eustache, Polynésie française, Saint-Barthélemy, Saba, Groenland), ainsi que le PIP régional de l'océan Indien. Environ 40 % des ressources globales seront mobilisées pour la coopération dans le cadre du pacte vert, par exemple dans le domaine de l'énergie renouvelable, de l'eau, de la réduction des risques de catastrophe, de l'agriculture durable et de la croissance verte.

Les PIP bilatéraux supplémentaires se concentreront sur la numérisation (Aruba), le tourisme durable (Saint-Pierre-et-Miquelon) et l'éducation (qui reste le principal secteur prioritaire du Groenland, se traduisant par un pourcentage de 40 % de l'enveloppe globale alloué à ce secteur).

Les quatre autres PIP nécessitent un dialogue plus approfondi avec les autorités des PTOM et devraient être adoptés en 2022. Il s'agit des PIP pour: Bonaire, Curaçao, Wallis-et-Futuna et la région des Caraïbes.

**La mise en œuvre** de la nouvelle coopération pour la période 2021-2027 a débuté avec les trois plans d'action annuels approuvés en décembre 2021: le partenariat UE-Groenland dans le domaine de l'éducation (60 000 000 EUR); le soutien à l'association des PTOM; soutien de 1 000 000 EUR en 2022 et 2023); et la facilité de coopération technique (1 500 000 EUR pour 2022).

### **b) Coopération régionale d'octobre à décembre 2021**

La nouvelle décision étend les domaines de coopération possibles pour inclure la sécurité alimentaire et nutritionnelle, comme le montre le PIP régional pour le Pacifique adopté à la fin de 2021 (en mettant l'accent sur le verdissage et le «bleuissage» des systèmes alimentaires).

Le PIP pour les Terres australes et antarctiques françaises (TAAF), également adopté à la fin de 2021, mettra l'accent sur la préservation de la biodiversité et des fonctions écologiques des environnements marins des TAAF et du sud-ouest de l'océan Indien.

Comme indiqué ci-dessus, le PIP régional pour les Caraïbes a nécessité de nouvelles consultations avec les PTOM concernés à la fin de 2021 et devrait être adopté en 2022.

### **III. DIALOGUE INSTITUTIONNEL EN 2021**

Trois organes de dialogue de l'association UE-PTOM sont définis dans la décision d'association outre-mer et restent inchangés par rapport à la précédente décision PTOM:

#### Forum PTOM-UE

Le forum annuel est l'instance politique la plus élevée du dialogue UE-PTOM. **L'édition 2021** devait avoir lieu physiquement en Nouvelle-Calédonie, qui assure la présidence tournante de l'association des PTOM depuis décembre 2020. Toutefois, en raison de la pandémie de COVID-19, le forum de 2021 a dû être reporté à 2022 à la demande de la présidence de l'association des PTOM et à la suite d'un forum en ligne qui s'est tenu à la fin de l'année 2020. Pour garantir la meilleure qualité possible du prochain forum, la Commission prépare, avec le PTOM hôte, un forum physique qui pourrait avoir lieu au second semestre de 2022.

#### Concertations trilatérales (réunions tripartites)

**Quatre réunions tripartites entre la Commission (présidence), les représentants des PTOM et les États membres dont les PTOM relèvent ont été organisées en 2021** à Bruxelles (en avril, juillet, octobre et décembre, toutes en ligne en raison de la pandémie de COVID-19). Elles ont offert un espace de dialogue sur les politiques pour échanger des informations pertinentes, réfléchir à des sujets prioritaires d'intérêt commun et suivre les progrès de la mise en œuvre de la décision d'association.

#### Groupes de travail de partenariat ad hoc

**Deux groupes de travail de partenariat ont été organisés en 2021 à Bruxelles.** Les groupes de travail de partenariat sont des réunions ad hoc au niveau technique qui permettent à la Commission (présidence), aux représentants des PTOM et aux États membres dont les PTOM relèvent d'examiner certains sujets d'intérêt mutuel et d'en discuter de manière plus approfondie que dans le cadre des concertations trilatérales régulières.

Un groupe de travail de partenariat consacré à l'**environnement et au changement climatique** a été organisé en juin 2021 et un autre consacré aux **échanges commerciaux et à l'intégration régionale** en novembre 2021.

### **IV. Perspectives**

Après une année 2021 très riche, qui a vu le renouvellement du partenariat avec les treize PTOM associés à l'UE, axé sur la mise en place de la nouvelle base juridique et l'approbation de la plupart des documents de programmation, l'année 2022 marquera le début de la mise en œuvre de onze PIP adoptés et l'adoption des quatre restants. La mise en œuvre

des activités toujours en suspens dans le cadre de la précédente décision PTOM (10<sup>e</sup> et 11<sup>e</sup> FED) se poursuivra jusqu'à leur clôture. Le prochain forum UE-PTOM, prévu au second semestre de 2022, permettra de faire le point sur la mise en œuvre jusqu'à présent, d'examiner ensemble les priorités et les défis et d'approfondir davantage le dialogue politique à haut niveau de notre partenariat UE-PTOM.